

GARANTIES PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE TOUTES ACTIVITES :

Garantie Activité Professionnelle

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez dans le cadre de votre activité professionnelle et vous opposant à un fournisseur, un prestataire de service, un client, un concurrent.

Exemples de litiges garantis : livraison non conforme à votre commande, litige dans le cadre de l'entretien ou de la réparation de vos matériels, annulation abusive d'une commande par un client, détournement de clientèle, dénigrement

Garantie Locaux Professionnels

Nous intervenons pour les litiges portant sur la propriété, l'usage, l'occupation des biens immobiliers affectés à l'exercice de votre activité professionnelle.

Exemples de litiges garantis : litiges avec le propriétaire (déspécialisation du bail, augmentation de loyer), litiges avec la copropriété (perte de clientèle suite à pose d'un échafaudage, contestation des charges).

Garantie Recours Pénal

Nous intervenons pour la prise en charge de votre recours lorsque vous êtes victime, dans le cadre de votre activité professionnelle, d'une infraction pénale (contravention ou délit). Bénéficient également de cette garantie les préposés de l'entreprise, lorsqu'ils sont victimes d'une infraction pénale (contravention ou délit) dans le cadre de l'exécution de leur contrat de travail.

Garantie Défense Pénale et Disciplinaire

Nous intervenons lorsque vous êtes poursuivi pénalement (dépôt de plainte, citation directe, mise en examen) ou convoqué devant une commission administrative ou une juridiction disciplinaire, en qualité d'auteur, de coauteur ou de complice d'une contravention ou d'un délit non intentionnel, pour des faits commis dans le cadre de l'activité professionnelle garantie.

Exemples de litiges garantis : vous êtes poursuivi pour diffamation, pour non respect de règles d'hygiène et de sécurité.

Garantie Prud'homale

Nous intervenons pour les litiges vous opposant à un salarié dans le cadre d'un conflit **individuel** du travail portant sur la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat de travail.

Exemples de litiges garantis : contestation de licenciement, demande de paiement d'heures supplémentaires, demande de requalification du contrat de travail.